



# Pouvoir de Vote

*Assemblée Générale Elective de la Ligue HDF*

**Samedi 10 septembre 2016 à 15h15**

**Foyer Amoureux  
Rue du Crichton  
ARRAS 62000**

**Pour rappel, ci-dessous un extrait des Statuts votés le 19 mars 2016 :**

## **5.2 Composition**

*L'Assemblée Générale de la Ligue est composée des clubs affiliés à la FFE dont le siège se situe sur le territoire de son ressort.*

*Ils sont représentés en la personne de leur Président (ès-qualité). À défaut, ils peuvent-se faire représenter par mandat spécial confié à toute personne licenciée dans le même club affilié ayant seize ans révolus.*

## **5.5 Modalités de vote**

*Le vote par correspondance n'est pas admis.*

*Un Président de Club ou son mandataire spécial ne peut voter par procuration que pour un seul autre club.*

**VOUS**

Nom .....

Prénom .....

N° d'identifiant de votre Club R.....

**Pour être valable, ce pouvoir de vote doit comporter** les identifiants de la personne qui sera chargée de vous représenter et voter en votre nom.

**A préciser :**

**VOTRE MANDATAIRE**

Nom.....

Prénom.....

N° de Licence :

**Signature, précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »**